

Province de Québec
Municipalité du Canton de Roxton

À une session ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Roxton, tenue le 3 décembre 2018 à 19h30 au lieu ordinaire de séances, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

À laquelle étaient présents :

Le maire : M. Stéphane Beauchemin
Les conseillers : M. Pascal Richard
M. Stéphane Beauregard
Mme Diane Ferland
M. François Légaré
M. Bernard Bédard

Était absent : M. Éric Beauregard, conseiller

Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, était également présente.

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

227-12-2018

1. **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Stéphane Beauregard
appuyé par M. François Légaré
et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

Le varia reste ouvert pour l'ajout de points en cours de séance.

Adoptée

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Questions de l'assemblée;
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 5 et du 27 novembre 2018;
4. Rapport de l'inspecteur municipal;
5. Échange de sections de rangs/rues pour le déneigement 2018/2019;
6. Demande de facturation supplémentaire de WSP Canada inc.;
7. Travaux de dynamitage et de déblai de première classe des fossés dans le 9^{ème} Rang – Paiement du premier décompte;
8. Rapport de l'inspecteur en bâtiments;
9. Avis de motion – Règlement modifiant le règlement de zonage 181-2003 de la Municipalité du Canton de Roxton;
10. Adoption du premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage 181-2003 de la Municipalité du Canton de Roxton;
11. Avis de motion et dépôt du règlement d'emprunt d'un montant de 86 232 \$ aux fins de financer le programme de réhabilitation de l'environnement par la mise aux normes des installations septiques (Règlement no. 325-2018)
12. Évaluation professionnelle de l'hôtel de ville;

13. Adoption du règlement modifiant le règlement concernant la vidange des installations septiques dans les limites de la municipalité;
14. Avis de motion et dépôt du règlement 326-2018 pour fixer le taux de taxes et compensation pour l'exercice financier 2019;
15. Adoption de la politique salariale pour l'année 2019;
16. Fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes;
17. Adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année 2019;
18. Adoption des prévisions budgétaires 2019 pour la bibliothèque de Roxton Falls;
19. Adoption des prévisions budgétaires 2019 pour les Loisirs de Roxton Falls;
20. Adoption des prévisions budgétaires 2019 de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Roxton Falls;
21. Adoption des prévisions budgétaires 2019 du Service de premiers répondants de Roxton Falls;
22. Adoption des prévisions budgétaires 2019 pour la Régie intermunicipale de Roxton;
23. Demande d'aide financière de la Maison jeunesse l'Oxy-bulle de Roxton pour l'année 2019;
24. Offre de services pour l'entretien ménager pour l'année 2019;
25. Adhésion annuelle 2019 à Québec municipal;
26. Pages spéciales de Noël de Roxton Falls dans le journal La Pensée de Bagot;
27. Demande d'aide financière au volet 1 du Programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec;
28. Liste des comptes;
29. Divers :
 - 29.1. Paiement des congés de maladie non-utilisés à Mme Caroline Choquette pour l'année 2018;
30. Rapport des comités;
31. Correspondance;
32. Questions de l'assemblée;
33. Levée de l'assemblée.

Adoptée

228-12-2018

3. **Adoption des procès-verbaux des séances du 5 et du 27 novembre 2018**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux des séances du 5 et du 27 novembre 2018;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Bernard Bédard

appuyé par Mme Diane Ferland

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les procès-verbaux tels que rédigés.

Adoptée

229-12-2018

4. **Rapport de l'inspecteur municipal**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'inspecteur municipal;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. François Légaré

appuyé par M. Bernard Bédard

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport tel que rédigé.

Adoptée

230-12-2018

5. **Échange de sections de rangs/rues pour le déneigement 2018/2019**

CONSIDÉRANT QUE nous avons présenté une demande d'échange de sections de rangs/rues pour les opérations de déneigement 2018-2019 à la Municipalité du Village de Roxton Falls et à la Municipalité de St-Valérien-de-Milton;

CONSIDÉRANT QUE ces échanges consistent à faciliter l'entretien des chemins d'hiver et les déplacements avec les véhicules de déneigement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton a demandé à ce qu'une entente soit prise directement avec leur entrepreneur responsable du déneigement, Excavation Réal Couture;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Pascal Richard

appuyé par M. Stéphane Beauchemin

et résolu à l'unanimité des conseillers que les échanges de section de rangs-rues suivantes soient faites pour la saison hivernale 2018-2019 :

Municipalité du Village de Roxton Falls

-Échange de l'entretien en déneigement pour la portion du rang Richard-Audet au Canton de Roxton par le Village de Roxton Falls (Alain Boyer excavation) en échange de l'entretien de la portion de la rue des Chalets au Village de Roxton Falls par le service de déneigement du Canton de Roxton.

Municipalité de Saint-Valérien de Milton

-Échange de l'entretien en déneigement pour la portion du 8^{ème} Rang (de la limite de la Mun. St-Valérien-de-Milton jusqu'à l'intersection du chemin Perreault-Guilmain) par le service de déneigement du Canton de Roxton en échange de l'entretien du chemin Guilmain par Excavation Réal Couture.

Adoptée

231-12-2018

6. **Demande de facturation supplémentaire de WSP Canada inc.**

CONSIDÉRANT QUE le processus d'appels d'offres et d'octroi du contrat pour les travaux de dynamitage et de déblai des fossés dans le 9^{ème} Rang a demandé plus de temps que le temps prévu au départ;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur a dû y consacrer beaucoup plus de temps que ce qui avait été prévu à l'offre de service initiale;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Bernard Bédard

appuyé par M. François Légaré

et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement du montant supplémentaire de 2 639 \$ à WSP Canada inc. pour le travail de M. Beauchesne dans le dossier des travaux de dynamitage du 9^{ème} Rang.

Adoptée

232-12-2018

7. **Travaux de dynamitage et de déblai de première classe des fossés dans le 9^{ème} Rang – Paiement du premier décompte**

CONSIDÉRANT QUE les travaux de dynamitage et de déblai de première classe des fossés dans le 9^{ème} Rang ont été complétés le 19 novembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE M. Jean Beauchesne a transmis les directives de paiement en deux décomptes, soit un premier décompte au montant de 271 295,18\$ et un deuxième décompte au montant de 14 278,70 \$;

CONSIDÉRANT QUE le deuxième décompte sera versé à Excavation A. R Valois seulement suite à la réception d'un cautionnement de garantie;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Stéphane Beauregard

appuyé par M. Pascal Richard

et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement du premier décompte au montant de 271 295,18\$.

Adoptée

233-12-2018

8. **Rapport de l'inspecteur en bâtiments – Demande de prolongation de délai pour la propriété ayant le matricule 8547-50-5203**

CONSIDÉRANT QUE le 5 mars 2018, le conseil municipal avait accordé au propriétaire un délai supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2018, pour procéder à la reconstruction de la grange en bordure du rang Sainte-Geneviève afin de conserver son droit acquis à l'implantation par rapport à l'emprise de la rue (Résolution 36-03-2018).

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire demande un nouveau délai supplémentaire pour faire les travaux;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Pascal Richard

appuyé par M. Stéphane Beauchemin

et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser un délai supplémentaire final, soit jusqu'au 1^{er} septembre 2018.

Adoptée

234-12-2018

8. **Rapport de l'inspecteur en bâtiments**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'inspecteur en bâtiments;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Mme Diane Ferland

appuyé par M. François Légaré

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport de l'inspecteur en bâtiments tel que rédigé.

Adoptée

9. **Avis de motion – Règlement modifiant le règlement de zonage 181-2003 de la Municipalité du Canton de Roxton**

Avis de motion est par les présentes donné par M. Bernard Bédard qu'à une prochaine séance du conseil un règlement modifiant le règlement de zonage 181-2003 sera présenté pour fins d'adoption. Que ce règlement a pour objet de permettre, dans les zones à dominance agricole autres que les secteurs déstructurés, les services de mécanique agricole en usage complémentaire à l'habitation.

235-12-2018

10. **Adoption du premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage 181-2003 de la Municipalité du Canton de Roxton**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous reçu le premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 181-2003 de la Municipalité du Canton de Roxton ayant pour objet de permettre, dans les zones à dominance agricole autres que les secteurs déstructurés, les services de mécanique agricole en usage complémentaire à l'habitation;

CONSIDÉRANT QUE ce premier projet de règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long transcrit;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Bernard Bédard

appuyé par M. Pascal Richard

et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 181-2003 de la Municipalité du Canton de Roxton. Que l'assemblée publique de consultation soit tenue le 14 janvier 2019 à 19h15.

Adoptée

11. **Avis de motion et dépôt du règlement d'emprunt d'un montant de 86 232 \$ aux fins de financer le programme de réhabilitation de l'environnement par la mise aux normes des installations septiques (Règlement no. 325-2018)**

Avis de motion est par les présentes donné par M. François Légaré, conseiller, qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement d'emprunt d'un montant de 86 232 \$ aux fins de financer le programme de réhabilitation de l'environnement par la mise aux normes des installations septiques (Règlement no. 325-2018) sera présenté pour adoption.

M. François Légaré procède au dépôt du projet de règlement.

236-12-2018

12. **Évaluation professionnelle de l'hôtel de ville**

CONSIDÉRANT QUE le dernier rapport d'évaluation professionnelle de l'hôtel de ville a été produit en 2013;

CONSIDÉRANT QU'un rapport d'évaluation professionnelle récent de l'hôtel de ville serait utile pour des fins d'assurances en cas de perte partielle ou totale du bâtiment afin d'éviter des pertes financières qui pourraient être importantes;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Pascal Richard

appuyé par Mme Diane Ferland

et résolu à l'unanimité des conseillers d'engager les évaluateurs Sylvestre, Leblond et associés pour préparer un rapport d'évaluation professionnelle de l'hôtel de ville. Que leur offre de services s'élève à 600\$ taxes en sus.

Adoptée

237-12-2018

13. **Adoption du règlement 325-2018 modifiant le règlement concernant la vidange des installations septiques dans les limites de la municipalité**

Mme Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, mentionne la portée, l'objet et le coût du règlement modifiant le règlement concernant la vidange des installations septiques dans les limites de la municipalité.

0.1 ATTENDU l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie créée par décret du gouvernement publié à la *Gazette officielle du Québec* le 14 septembre 1991;

0.2 ATTENDU les dispositions du projet de loi 204, intitulé "*Loi concernant la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine*", sanctionné le 17 juin 1994;

0.3 ATTENDU l'entente intermunicipale modifiant l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie, entérinée par décret du gouvernement publié dans la *Gazette officielle du Québec*

le 25 juillet 2009, confirmant la poursuite du mandat de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine sous la dénomination sociale de Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

- 0.4 ATTENDU le règlement numéro 124 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;
- 0.5 ATTENDU qu'il y a lieu pour le conseil municipal de modifier une disposition du règlement concernant la vidange des installations septiques dans les limites de la municipalité;
- 0.6 ATTENDU qu'avis de motion du présent règlement a dûment été donné le 5 novembre 2018 et que le projet de règlement a également été déposé.

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR M. STÉPHANE BEAUREGARD
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS LÉGARÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE
LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. LE SIXIÈME PARAGRAPHE DE L'ARTICLE 11 DU RÈGLEMENT 300-2015 EST MODIFIÉ DE LA FAÇON SUIVANTE :

Nonobstant ce qui précède, si les caractéristiques chimiques des boues vidangées d'une résidence isolée ne permettent pas qu'elles soient traitées selon le processus régulier du centre de traitement désigné ou accepté par la Régie et que la Régie a exigé que les boues soient tout de même vidangées, conformément au devis, le coût réel de la dépense devant être assumée par la municipalité est alors exigible du propriétaire.

2. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Stéphane Beauchemin
Maire

Caroline Choquette
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

14. Avis de motion et dépôt du règlement 326-2018 pour fixer le taux de taxes et compensation pour l'exercice financier 2019

Avis de motion est par les présentes donné par M. François Légaré, conseiller, qu'à une prochaine séance de ce conseil, le règlement 326-2018 pour fixer le taux de taxes et compensation pour l'exercice financier 2019 sera présenté pour adoption.

Que M. François Légaré procède au dépôt du projet de règlement.

238-12-2018

15. **Adoption de la politique salariale pour l'année 2019**

Il est proposé par Mme Diane Ferland

Appuyé par M. Bernard Bédard

Et résolu à l'unanimité des conseiller d'adopter la politique salariale pour l'année 2019.

Que M. Stéphane Beauchemin, maire et Mme Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer la politique salariale.

Adoptée

239-12-2018

16. **Fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes**

Il est proposé par M. Stéphane Beaugard

appuyé par M. Pascal Richard

et résolu à l'unanimité des conseillers qu'à l'occasion de la période des Fêtes le bureau municipal soit fermé à partir du 21 décembre 2018 à midi jusqu'au 6 janvier 2019 inclusivement.

Adoptée

240-12-2018

17. **Adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année 2019**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. François Légaré

appuyé par Mme Diane Ferland

et résolu à l'unanimité ce qui suit :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2019, qui se tiendront selon les dates énumérées ci-dessous à 19h30 :

- ✓ Lundi 14 janvier 2019;
- ✓ Lundi 4 février 2019;
- ✓ Lundi 4 mars 2019;
- ✓ Lundi 1er avril 2019;
- ✓ Lundi 6 mai 2019;
- ✓ Lundi 3 juin 2019;
- ✓ Mardi 2 juillet 2019;
- ✓ Lundi 5 août 2019;
- ✓ Lundi 9 septembre 2019;
- ✓ Lundi 7 octobre 2019;
- ✓ Lundi 4 novembre 2019;
- ✓ Lundi 2 décembre 2019.

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par Mme Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée

241-12-2018 18. **Adoption des prévisions budgétaires 2019 pour la Bibliothèque de Roxton Falls**

Il est proposé par M. François Légaré appuyé par M. Stéphane Beauregard et résolu à l'unanimité des conseillers de prévoir au budget de l'année 2019 la somme de 17 735 \$ pour la Bibliothèque de Roxton Falls. Que ces sommes sont attribuées pour les fins suivantes :

Achat de livres et de matériel :	3 000 \$
Frais de déplacement :	500 \$
Papeterie	400 \$
Salaire :	13 835 \$

Que la Municipalité du Village s'engage à verser la somme de 6 917 \$ pour compenser la moitié des frais reliés au salaire des préposées à la bibliothèque.

Adoptée

242-12-2018 19. **Adoption des prévisions budgétaires 2019 pour les Loisirs de Roxton Falls**

Il est proposé par M. Bernard Bédard appuyé par Mme Diane Ferland et résolu à l'unanimité des conseillers de prévoir la somme de 22 000 \$ au budget de l'année 2019 pour les Loisirs de Roxton Falls.

Adoptée

243-12-2018 20. **Adoption des prévisions budgétaires 2019 de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Roxton Falls**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des prévisions budgétaires présentées par la Régie intermunicipale de protection des incendies de Roxton Falls pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT QU'un budget total de 209 057 \$ est prévu pour l'année 2019 que la quote-part des deux municipalités s'établit à 89 883 \$ chacune;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Stéphane Beauregard appuyé par M. François Légaré et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les prévisions budgétaires pour l'année 2019 telles que présentées.

Adoptée

244-12-2018

21. **Adoption des prévisions budgétaires 2019 du Service de premiers répondants de Roxton Falls**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des prévisions budgétaires du Service des premiers répondants;

CONSIDÉRANT QUE le coût par habitant pour le budget 2019 est établi à 12,3267\$ et que la contribution annuelle est de 14 508,50 \$;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Bernard Bédard

appuyé par M. Pascal Richard

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les prévisions budgétaires 2019 pour le Service des premiers répondants présentées par la Municipalité du Village de Roxton Falls.

Adoptée

245-12-2018

22. **Adoption des prévisions budgétaires 2019 pour la Régie intermunicipale de Roxton**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale de Roxton pour l'année 2019 et que la contribution de chaque municipalité s'élève à 14 690 \$;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Pascal Richard

appuyé par Mme Diane Ferland

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les prévisions budgétaires pour l'année 2019 de la Régie intermunicipale de Roxton.

Adoptée

246-12-2018

23. **Demande d'aide financière de la Maison jeunesse l'Oxy-bulle de Roxton pour l'année 2019**

Il est proposé par M. Bernard Bédard

appuyé M. François Légaré

et résolu à l'unanimité des conseillers qu'après analyse des prévisions budgétaires présentées, il a été décidé de prévoir la somme de 7 000 \$ au budget de l'année 2019 pour la Maison jeunesse l'Oxy-bulle de Roxton.

Adoptée

- 247-12-2018 24. **Offre de services pour l'entretien ménager pour l'année 2019**
- CONSIDÉRANT QUE Mme Cécile Duval a déposé son offre de service pour l'entretien ménager de l'hôtel de ville pour l'année 2019 au coût de 3 450 \$;
- PAR CONSÉQUENT,
Il est proposé par M. Stéphane Beauregard
appuyé par M. Pascal Richard
et résolu à l'unanimité des conseillers de retenir l'offre de service de Mme Cécile Duval pour l'année 2019. Que M. Stéphane Beauchemin, maire et Mme Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer le contrat à intervenir.
- Adoptée
- 248-12-2018 25. **Adhésion annuelle 2019 à Québec municipal**
- Il est proposé par M. Bernard Bédard
appuyé par Mme Diane Ferland
et résolu à l'unanimité des conseillers d'adhérer au portail Québec municipal pour l'année 2019 au coût de 285 \$ taxes en sus.
- Adoptée
- 249-12-2018 26. **Pages spéciales de Noël de Roxton Falls dans le journal La Pensée de Bagot**
- Il est proposé par M. Stéphane Beauregard
appuyé par M. François Légaré
et résolu à l'unanimité des conseillers de réserver un espace dans les pages spéciales de Noël de Roxton dans le journal La Pensée de Bagot au coût de 175\$.
- Adoptée
- 250-12-2018 27. **Demande d'aide financière au volet 1 du Programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec**
- ATTENDU QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;
- ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;
- ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai

2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin
appuyé par M. Bernard Bédard
et résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500 \$, dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 500\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900 \$;

Que la municipalité autorise Mme Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Adoptée

251-12-2018

28. **Liste des comptes**

Il est proposé par M. Stéphane Beauregard
appuyé par M. François Légaré
et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la liste des comptes à payer totalisant 437 477,50 \$ et que ceux qui sont payés avant ce jour soient ratifiés.

Adoptée

Je, Caroline Choquette, secrétaire-trésorière, certifie que la Municipalité du Canton de Roxton dispose des fonds nécessaires au paiement de ces comptes prévus au budget.

252-12-2018

29.1. **Paiement des congés de maladie non-utilisés à Mme Caroline Choquette pour l'année 2019**

Il est proposé par M. Pascal Richard
appuyé par M. Stéphane Beauregard
et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement des congés de maladies non-utilisés par Mme Caroline Choquette tel que prévu dans l'entente de travail.

Adoptée

253-12-2018

33. **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par M. Pascal Richard
appuyé par M. Bernard Bédard
et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à
21 h 07.

Adoptée

Stéphane Beauchemin
Maire

Caroline Choquette
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, Stéphane Beauchemin, maire, atteste que la signature du présent
procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions
qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

